



**629 rue d'Egrefin BP 584
77016 MELUN CEDEX
Tel : 01 60 56 99 40
Fax : 01 60 56 99 49**

Trilport PDC: Sanctions retirées !!

Depuis des mois les factrices et facteurs de Trilport sont en lutte avec le soutien de SUD contre l'impossibilité de distribuer le courrier dans les horaires prévus au règlement intérieur. La seule réponse apportée par la direction du centre : avertissements et blâmes pour ne pas avoir distribué la totalité du courrier qui leur était confié. Sanctions infligées sans que jamais la direction du centre ne démontre la moindre faute commise par les agents.

Malgré les requêtes, les recours hiérarchiques, les demandes d'audience... la DOTC a toujours refusé d'entendre nos arguments et ceux des factrices et facteurs concernés. Après avoir épuisé les modalités de recours individuels, les élus SUD ont donc saisi les Commissions Administratives Paritaires pour les fonctionnaires afin de contester, en application des textes réglementaires, les sanctions prononcées à l'encontre des collègues. (Cette possibilité n'existe hélas pas pour le personnel de droit privé qui doit se tourner vers les prud'hommes). La DOTC n'ignorait pas que la CAP est la dernière marche avant les recours au Tribunal Administratif auprès duquel nous aurions évidemment accompagné les collègues.

Au final, toutes les sanctions sont retirées !!!!!

La DOTC a beau nous présenter cela comme une mesure d'apaisement, nous n'en croyons pas un mot. Pourquoi ne pas avoir joué l'apaisement après les premières requêtes? Pourquoi avoir répondu à certains agents que les sanctions étaient maintenues en réponse à leur recours hiérarchique? Pourquoi avoir attendu plusieurs mois et la demande de CAP à l'initiative des élus s'il fallait "apaiser le climat". Tout simplement pour voir si les agents, avec notre soutien, iraient au bout de leur démarche.

Et face à leur détermination, la DOTC a préféré céder plutôt que d'être à nouveau condamnée !!

Bien entendu, nous demandons que le retrait de ces sanctions s'applique également pour les collègues contractuels sanctionnés pour les mêmes faits. Nous y serons vigilants et saisirons les prud'hommes si nécessaire

Face à un personnel déterminé, sûr de son droit, soutenu par un syndicat qui maîtrise la réglementation et défend réellement les collègues, la Poste peut toujours jouer la provocation. Au final, c'est toujours le même constat : C'est le personnel qui gagne !!!!!!!

Le 18 octobre, votez SUD !!!